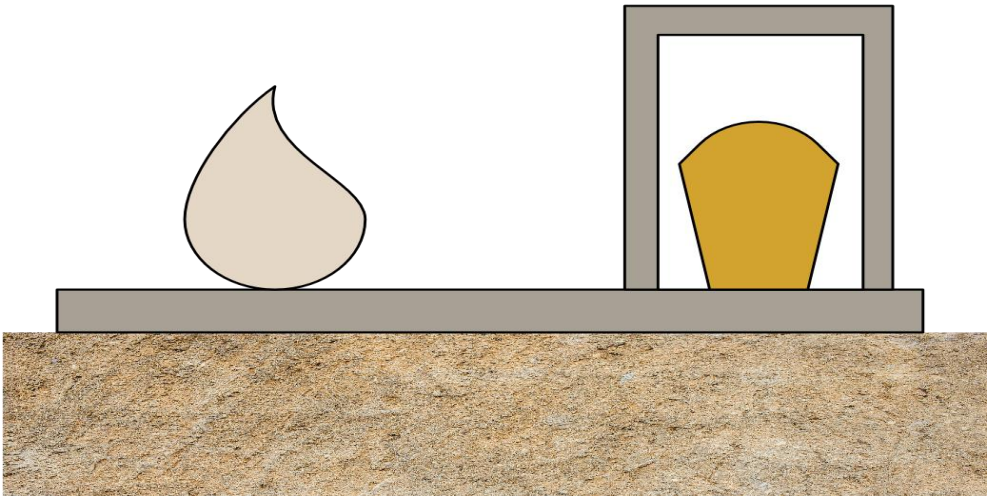

La Case-urne : De quoi s'agit-il ?

La Case-urne désigne un petit monument scellé au dessus de la dalle d'une tombe funéraire classique, à l'intérieur duquel sera placée l'urne du défunt, et qui comportera l'inscription des NOM – Prénom – Dates de naissance/décès de celui-ci.

Pour rappel, plusieurs solutions s'offrent à vous pour le dépôt de l'urne d'un défunt.

Soit le dépôt de l'urne s'effectue sur le Site Cinéraire :

- dans une case de *Columbarium*
- dans une *Cave-Urne*
- dans une *Mini-Tombe*
- dans une *Urne-Tombe*

Soit l'urne est enterrée au dessus du(es) cercueil(s) d'une concession existante en « pleine terre » :

- l'espace situé au-dessus du(es) cercueil(s) est obligatoirement de 1 mètre de terre libre
- l'urne ne doit pas être biodégradable pour pouvoir être récupérée en cas d'exhumation

Soit le dépôt de l'urne s'effectue dans ou sur un caveau existant classique :

- dans l'espace vide situé au dessus de la case contenant le dernier cercueil
- **directement sur la dalle de la tombe dans une Case-urne scellée**

Tout dépôt d'urne, quel que soit le mode choisi, doit obligatoirement :

- faire l'objet d'une demande auprès de la mairie
- être effectué par une entreprise de pompe funèbre